



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/14

Fourniture de papier et petit équipement de bureau : Lot 1 : Fourniture de papier reprographie, Lot 2 : Fournitures de bureau et tampons. Autorisation de signer et exécuter les marchés.

Hôtel de Ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de fournitures de papier et petit équipement de bureau.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3^oal. et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

La durée du marché est d'un an reconductible 3 fois

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 07 octobre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 18 novembre 2015 à 11h00.

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous.

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Fourniture de papier reprographie
2	Fournitures de bureau et tampons

Les variantes n'étaient autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants pour l'ensemble des lots :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Valeur technique appréciée au regard de la qualité des produits et méthode de livraison	40%
2-Prix des prestations	40%
3-Délai de livraison	20%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 15 janvier 2016 a décidé d'attribuer les marchés de fournitures de papier et petit équipement de bureau aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés d'acquisition de fournitures de papier et petit équipement de bureau avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Fourniture de papier reprographie

SARL CORSE BUREAU

Lot 2 : Fournitures de bureau et tampons

SARL CORSE BUREAU

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2016,

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 15 janvier 2016 est chargée d'attribuer les marchés aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres (Lots 1 et 2),

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs à l'acquisition de fournitures de papier et petit équipement de bureau avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Fourniture de papier reprographie

SARL CORSE BUREAU pour un montant mini de 25 000 € HT et un montant maxi 100 000€ HT par an.

Lot 2 : Fournitures de bureau et tampons

SARL CORSE BUREAU pour un montant mini de 30 000 € HT et un montant maxi 150 000€ HT par an.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

